

ASSEMBLEE GENERALE 2018

L'assemblée générale aura lieu le 19 octobre 2018. Le mode de convocation n'étant pas défini dans les statuts, le Conseil d'administration a fait le choix de l'information par le blog.

La liste des adhérents autorisés à voter sera arrêtée le Vendredi 12 à minuit. Les membres qui ne sont pas à jour ne pourront pas voter le 19 octobre.

L'ensemble des membres du conseil d'administration actuel est démissionnaire. Ce n'est pas une formalité mais un choix afin d'alerter les adhérents sur le fait qu'aujourd'hui nous avons besoin d'un nouveau souffle.

C'est un moment important pour la vie de l'association, c'est pour cette raison que l'assemblée générale se déroule aux heures de cours afin que chacun puisse être présent. Il permet de faire un point sur l'année écoulée mais également de présenter les projets de l'année. A l'issue un moment convivial est partagé où chacun apporte quelque chose.

Extrait des statuts

ARTICLE 11. - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés et est ouverte aux partenaires et personnes extérieures. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans le trimestre qui suit la fin de l'exercice comptable.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

La liste des membres est arrêtée par le conseil d'administration avant envoi des convocations.

Uniquement les membres à jour de leur cotisation peuvent voter.

Un membre absent peut être représenté. Chaque membre présent ne peut détenir qu'un seul pouvoir.